



Genève, le 21 février 2021
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

COVID-19: le Conseil d'Etat se déclare en faveur d'une réouverture progressive mais demande une réévaluation plus rapide de la situation

Conscient de la nécessité d'offrir de nouvelles perspectives à la population après les importants efforts consentis ces derniers mois par les Genevoises et les Genevois, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur de l'assouplissement du dispositif de protection fédéral porté à la consultation des cantons. Il enjoint par ailleurs la Confédération à réexaminer la situation sanitaire à la mi-mars, afin de se laisser la possibilité d'assouplir certaines mesures avant le 1er avril. Il souhaite notamment que la situation particulière des activités sportives et culturelles soit mieux prise en compte et que les milieux de la restauration disposent d'une meilleure visibilité sur leur calendrier de réouverture.

Le Conseil d'Etat a préavisé positivement l'assouplissement progressif et contrôlé proposé par les autorités fédérales. Il est nécessaire d'offrir des perspectives aux différents milieux qui souffrent économiquement ou moralement de la crise actuelle, tout en se dotant d'indicateurs permettant de suivre au mieux l'évolution de la situation. Le Conseil d'Etat demande par ailleurs instamment de ne pas figer l'échéance de la deuxième étape au 1er avril. La Confédération doit pouvoir se donner la possibilité d'effectuer une évaluation à la mi-mars. Si cette dernière s'avère positive, il conviendra d'assouplir certaines mesures avant le 1er avril.

Il s'agit notamment des activités culturelles et sportives, qui devraient rouvrir plus largement aussitôt que possible, d'autant que les plans de protection de ces secteurs sont prêts. Le cas des restaurants doit quant à lui être examiné rapidement, dès la prochaine phase d'évaluation, afin d'envisager de pouvoir au moins ouvrir les terrasses ou la restauration en extérieur. Le canton de Genève souhaite également que le Conseil fédéral examine, pour les phases ultérieures, les conditions d'accueil du public lors de certains événements, en fonction de la capacité de l'organisateur à contrôler la présentation d'un test de dépistage récent à l'entrée ou le statut vaccinal des visiteurs.

Enfin, concernant le soutien aux cas de rigueur mis en consultation, le Conseil d'Etat salue l'augmentation de l'enveloppe financière mise à disposition des cantons mais insiste sur la corrélation nécessaire entre l'ampleur et l'intensité de la crise et celle des moyens à mobiliser. Il engage le Conseil fédéral à adapter et moduler son système d'aide selon la stratégie d'assouplissement retenue.

Pour toute information complémentaire:

- *Mme Anne Emery-Torracinta, présidente du Conseil d'Etat, en contactant M. Emmanuel*

Cuénod, chef du service communication et information, CHA, T. 079 681 54 27.

- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75.*